

Questionnaire d'évaluation destiné à tout demandeur d'une communication électronique de données à caractère personnel à partir d'un SPF ou d'un organisme public doté de la personnalité juridique relevant de l'Autorité fédérale et concernant les mesures de référence en matière de sécurité applicables à tout traitement de données à caractère personnel

Ce formulaire vise à :

- obtenir une nouvelle autorisation.
- souscrire aux conditions d'une autorisation déjà accordée pour pouvoir bénéficier de cette autorisation. Cette autorisation a été accordée dans la délibération n° du (veuillez compléter le numéro et la date de la délibération).

<i>Demandeur</i>	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse officielle</i>	
<i>Conseiller en sécurité (facultatif)</i>	
<i>Nom</i>	
<i>Prénom</i>	
<i>Adresse de contact</i>	
<i>Téléphone</i>	
<i>Fax</i>	
<i>E-mail</i>	
<i>Qualifications</i>	
<i>Statut</i>	
<i>Description de la fonction</i>	
<i>Position dans l'organigramme</i>	
<i>Temps pouvant être consacré à sa mission de sécurité</i>	
<i>Autres fonctions éventuelles</i>	

Ce questionnaire est destiné à permettre une évaluation du respect de la Loi vie privée en ce qui concerne la sécurité des systèmes d'information traitant des données à caractère personnel¹. Il se réfère aux "Mesures de référence de sécurité applicables à tout traitement de données à caractère personnel" préconisées par la Commission de la protection de la vie privée. Celles-ci sont présentées ici sous forme de questions auxquelles il s'agit de répondre par "oui" ou non" ou éventuellement "sans objet". Il est également possible d'indiquer "prévu pour le" au cas où des développements relatifs à la question auraient été planifiés ou seraient en cours. La colonne "Commentaires" sert à expliquer plus précisément de quelle façon une exigence particulière

¹ Il s'agit de considérer ici les systèmes d'information concernés par les données à caractère personnel en provenance d'un service public fédéral ou d'un organisme public avec personnalité juridique qui relève de l'Autorité fédérale.

Comité sectoriel pour l'Autorité Fédérale

est respectée ou pour quelle raison elle ne l'est pas. Elle peut également servir à communiquer des références particulières qui font autorité ou toute autre information requise.
Ce questionnaire doit être daté et signé par le responsable de traitement.

Questionnaire d'évaluation	Sans objet	Oui	En cours – Prévu pour le	Non	Commentaires ou référence aux commentaires annexés
1. <i>Disposez-vous d'un conseiller de sécurité ?</i>					
2. <i>Avez-vous réalisé une évaluation des risques et des besoins de sécurité propres à votre organisme et concernant vos traitements de données à caractère personnel ?</i>					
3. <i>Disposez-vous d'une version écrite de votre politique de sécurité intégrant votre politique de protection des données à caractère personnel ? Si oui, pouvez-vous nous indiquer en "commentaire" la date de sa dernière actualisation ?</i>					
4. <i>Avez-vous identifié les divers supports impliquant des données à caractère personnel dans votre organisme ?</i>					
5. <i>Est-ce que le personnel interne et externe impliqué dans le traitement des données à caractère personnel est informé de ses devoirs de confidentialité et de sécurité vis-à-vis de ces données et découlant aussi bien des différentes exigences légales que de la politique de sécurité ?</i>					
6. <i>Avez-vous mis en place des mesures de sécurité afin de prévenir les accès physiques inutiles ou non autorisés aux supports contenant des données à caractère personnel ?</i>					
7. <i>Avez-vous mis en place des mesures destinées à prévenir les dommages physiques pouvant compromettre des données à caractère personnel ?</i>					
8. <i>Avez-vous mis en place des mesures de sécurité afin de protéger les différents réseaux auxquels sont raccordés les équipements traitant les données à caractère personnel ?</i>					
9. <i>Disposez-vous d'une liste actualisée des différentes personnes habilitées à accéder aux</i>					

Comité sectoriel pour l'Autorité Fédérale

<i>données à caractère personnel et de leur niveau d'accès respectif (création, consultation, modification, destruction)² ?</i>					
<i>10. Avez-vous mis en place, sur vos systèmes d'information, un mécanisme d'autorisation d'accès conçu de façon à ce que les données à caractère personnel et les traitements les concernant ne soient accessibles qu'aux personnes et applications explicitement autorisées ?</i>					
<i>11. Votre système d'information est-il conçu de façon à enregistrer de façon permanente l'identité des entités ayant accédé aux données à caractère personnel ?</i>					
<i>12. Avez-vous prévu de contrôler la validité et l'efficacité dans le temps des mesures techniques ou organisationnelles mises en place pour assurer la sécurité des données à caractère personnel ?</i>					
<i>13. Avez-vous mis en place des procédures de gestion d'urgence des incidents de sécurité impliquant des données à caractère personnel ?</i>					
<i>14. Disposez-vous d'une documentation actualisée concernant les différentes mesures de sécurité mises en place afin de protéger les données à caractère personnel et les différents traitements les concernant ?</i>					

Fait à :

le :

**Signature du responsable
de traitement**

² Si le traitement porte sur des données au sens des articles 6, 7 et 8 de la Loi vie privée, la liste des catégories de personnes ayant accès à la base de données à caractère personnel doit être tenue à la disposition de la Commission de la protection de la vie privée.